

Séance du jeudi 16 avril 2026

Date de la convocation : 13/04/2026

Le jeudi 16 avril 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Géraldine NOEL, Christian DAVALAN, Marie DELCAYRE,
Présents : 17	Aline CHEVALIER, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE,
Représentés : 1	Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI,
Absents et excusés : 1	Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Pour : 18	Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Denise STEVENSON
Contre : 0	Excusés : Martine GRANET
Abstentions : 0	Absents :
Secrétaire de séance : Christophe RAYNAUD	

Délibération n°DE_2026_32

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la participation à la protection sociale complémentaire LOT N° 1 MUTUELLE SANTE , LOT N° 2 PREVOYANCE

Monsieur le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type d'accords-cadres seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune ou du syndicat à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026
Date de reception de l'AR: 17/04/2026
081-218100469-DE_2026_32-DE
A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE la participation de la commune/ du syndicat au groupement pour la participation à la protection sociale complémentaire suivants : Lot n°1 – Mutuelle santé Lot n°2 – Prévoyance

APPROUVE la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

DÉSIGNE la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Braylé", written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

081-218100469-DE_2026_32-DE

A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Christophe RAYNAUD

Mis en ligne le :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Braylé", written in a cursive style.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christophe Raynaud", written in a cursive style.

Mis en ligne le 18/04/2026